

Délibération n° 2015-11-01

OBJET : REQUALIFICATION DU VILLAGE DE VACANCES DE SAINT-REMY-SUR-DUROLLE - LOT D02 TOUT CORPS D'ETAT BATIMENT D'ACCUEIL

AVENANT N° 6 - LOT D02 - Entreprise : GIRARD Frères – Régularisation

Monsieur Le Maire rappelle :

- la délibération 2014-10-02-01 du 30 octobre 2014 concernant les travaux de requalification du village de vacances situé au plan d'eau des Prades, relative à l'approbation du marché pour le lot D02 TOUT CORPS D'ETAT BATIMENT ACCUEIL
à l'entreprise: GIRARD FRERES – ZI des Goyons – 63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

Montant du marché tranche ferme: 459 655.37 € HT

Option C02-04 : Isolant supplémentaire façade 10 691.20 € HT

Montant total Tranche ferme + Option C02.04 : 470 346.57 € HT

- la délibération n° 2015-05-09 du 29 mai 2015 approuvant l'avenant n° 1 du lot D02 - Entreprise: GIRARD FRERES concernant la modification apportée à la forme de l'entreprise et sans incidence financière sur le montant du marché.
- la délibération n° 2015-05-12 du 29 mai 2015 approuvant l'avenant n° 2 du lot D02 - entreprise: GIRARD FRERES et portant le montant du marché à 472 311.57 € HT
- la délibération n° 2015-09-11 du 11 septembre 2015 approuvant l'avenant n° 3 du lot D02 - entreprise: GIRARD FRERES et portant le montant du marché à 476 166.45 € HT
- la délibération n° 2015-10-04 du 16 octobre 2015 approuvant l'avenant n° 4 du lot D02 - entreprise: GIRARD FRERES et portant le montant du marché à 488 241.45 € HT

- la délibération n° 2015-10-05 du 16 octobre 2015 approuvant l'avenant n° 5 du lot D02 - entreprise: GIRARD FRERES et portant le montant du marché à 489 106.45 € HT

L'avenant a pour objet de valider :

Régularisation de la répartition du montant des avenants par co-traitant

L'avenant n'a aucune financière sur le montant du marché

Le nouveau du marché est de 489 106.45 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 6 avec l'entreprise GIRARD FRERES – ZI des Goyons – 63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE. Le montant du marché est donc de 489 106.45 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget VILLAGE DE VACANCES.

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

Transmis à la

Sous-Préfecture de Thiers

le 16 novembre 2015

Délibération n° 2015-11-02

OBJET : VILLAGE VACANCES : DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le village de vacances doit effectuer un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) pour obtenir des divers financeurs le versement du solde des subventions octroyées à la Commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE. Monsieur le Maire informe l'Assemblée que divers organismes ont été contactés, présente les diverses offres de services reçues et l'invite à se prononcer sur ce dossier.

Après analyse de ces offres, le Conseil Municipal, DECIDE :

DE CONFIER la réalisation du Diagnostic de Performance Energétique du village de vacances à APAVE SUDEUROPE SAS – Agence de Clermont-Ferrand – 30 Boulevard Maurice Pourchon – 63039 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2.

DE RETENIR la mission pour un coût H.T. de 1 570,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Village de Vacances 2015 – Article 2313

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

Transmis à la
Sous-Préfecture de Thiers
le 16 novembre 2015

Délibération n° 2015-11-03

OBJET : CLASSEMENT DU VILLAGE DE VACANCES 3* MISSION COMPLEMENTAIRE APAVE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du Conseil Municipal n° 2015-04-09 du 24 avril 2015 relative au choix du bureau de contrôle APAVE SUD EUROPE SAS pour la mission de classement du village de vacances 3 étoiles pour obtenir des divers financeurs le versement des subventions octroyées à la Commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.

Une deuxième intervention a été nécessaire de la part de l'APAVE SUD EUROPE SAS liée aux travaux du village de vacances et par conséquent une mission supplémentaire lui a été confiée moyennant la somme de 650 € HT. Monsieur le Maire invite le conseil Municipal à délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, DECIDE :

DE CONFIER la mission supplémentaire pour le classement du village de vacances- labélisation 3 étoiles à APAVE SUDEUROPE SAS – Agence de Clermont-Ferrand – 30 Boulevard Maurice Pourchon – 63039 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2.

DE RETENIR la mission pour un coût H.T. de 650,00 €

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Village de Vacances 2015 – Article 2313

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

Transmis à la
Sous-Préfecture de Thiers
le 16 novembre 2015

Délibération n° 2015-11-04

OBJET : TOURISME

PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE BLAISE PASCAL

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal que la collectivité a été sollicitée pour la mise en œuvre d'un partenariat avec l'Université Blaise Pascal dans le cadre d'un projet collectif mené par les étudiants de Master 1 « Conduite

de projets culturels parcours tourisme ».

Le projet se déroulera entre janvier et avril 2016 ; les étudiants devront réaliser un diagnostic territorial et touristique de la commune et mener une étude prospective, afin de proposer un programme de développement d'activités de loisir, de tourisme autour du plan d'eau.

Le coût pour la commune s'élève à 1 238 € ttc (budget estimatif) et couvre essentiellement les déplacements, les frais de péage, de communication et de reprographie ainsi que la conception et la réalisation de l'étude et du document final.

Un rendu sera fait aux élus par le groupe d'étudiants courant avril 2016 à Saint-Rémy-sur-Durolle

Il convient donc de délibérer pour autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle et l'Université Blaise Pascal.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour mettre en œuvre la présente décision et notamment pour signer la convention de stage

Transmis à la
Sous-Préfecture de Thiers
le
16 novembre 2015

Délibération n° 2015-11-05

OBJET : VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET COMMUNE 2015
DECISION MODIFICATIVE N°1 – TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE
2015

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 – Virement à la section d’investissement		19 951,00 €		
TOTAL D023 – Virement à la section d’investissement		19 951,00 €		
R 7788 – Produits exceptionnels divers				19 951,00 €
TOTAL R77 Produits exceptionnels				19 951,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		19 951,00 €		19 951,00 €
INVESTISSEMENT				
R 021 – Virement de la section de fonctionnement				19 951,00 €
TOTAL R 021 Virement de la section de fonctionnement				19 951,00 €
D 2315-129 VOIES ET RESEAUX		19 951,00 €		
TOTAL D 23 Immobilisations en cours		19 951,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT		19 951,00 €		19 951,00 €

Total Général	39 902,00 €	39 902,00 €	

Le Conseil Municipal :

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Transmis à la
Sous-Préfecture de THIERS
le 17 novembre 2015